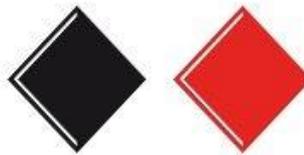


DESIGNSALONEVENEMENTSDECORATIONLOCATI  
ONMOBILIER  
SALONDESIGNEVENEMENTSDECOR  
ATIONDESIGNSALONEVENEMENTSDECORATION  
LOCATIONMOBILIER  
SALONDESIGNSALONEVE  
NEMENTSDECORATIONLOCATI  
ONMOBILIER  
SALONDESIGNSALONEVENEMENTSDE  
CORATI  
VENEM  
ENTSD  
SIGNSA  
LONEVE  
IERSAL  
IGNSAL  
MOBIL  
ONSIGN  
ONMOBILIER  
SALONDESIGNEVENEMENTSDECOR  
ATIONSIGNSALONEVENEMENTSDECORATIONLOC  
ATIONMOBILIER  
SALONDESIGNEVENEMENTSDEC  
ORATIONSIGNSALONEVENEMENTSDECORATIO

## Catalogue



**TENDANCES**  
**MOBILIER**

ZAE Cap Nord - 20 rue des Ardennes - 21000 Dijon

[contact@tendancesmobilier.com](mailto:contact@tendancesmobilier.com) - [www.tendancesmobilier.com](http://www.tendancesmobilier.com)



## REUSSISSEZ VOTRE MANIFESTATION.....

Tendances Mobilier, acteur majeur de la filière événementielle, rassemble tout le mobilier et le matériel technique en location et attache un soin particulier à vous apporter une prestation adaptée à vos besoins pour la mise en œuvre de vos événements et vos espaces éphémères, quels qu'en soient la taille et le lieu.

Nous vous proposons du mobilier design, lumineux et tous les accessoires pour la gestion d'espaces événementiels et services de vos manifestations. L'aménagement de vos soirées, stands, conventions, séminaires, inaugurations, réceptions privées, expositions, congrès, etc....

Nous vous conseillons, nous vous livrons, installons, démontons tous le mobilier.

Nous vous proposons systématiquement un devis afin de coller au mieux à votre budget en offrant des solutions packagées innovantes, modulables et personnalisables.

Nous pouvons, grâce à notre réseau et nos prestataires privilégiés, vous apporter tous les éléments de réponses pour l'exécution de vos événements (Organisateurs, Vidéo, Son, Lumière, Hôtesse, photographe, traiteurs, etc....)

Nous sommes basés sur Dijon, et nous pouvons rayonner sur la région de votre choix. Notre expérience et la réputation de notre mobilier vous assurera une prestation Clef en main.

Venez avec vos besoins et nous trouverons ensemble la solution.

Jacques Duthu

Directeur

ZAE Cap nord 20 rue des Ardennes 21000 Dijon

Tel/fax: 03.80.45.80.59

SARL au capital de 5000 € - APE 7729Z – Siret 503 150 328 00014-

TVA intracom. FR46503150328

[contact@tendancesmobilier.com](mailto:contact@tendancesmobilier.com)

[www.tendancesmobilier.com](http://www.tendancesmobilier.com)



# SOMMAIRE

Sièges.....	p.4
Canapés.....	p.9
Tabourets.....	p.11
Chaises.....	p.15
Tables.....	p.18
Mange debout.....	p.21
Tables basses.....	p.24
Bar, desserte, buffet.....	p.29
Étagères.....	p.34
Mobilier décoratif.....	p.35
Éclairages.....	p.36
Poufs.....	p.43
Personnalisation.....	p.45
Paravent et totem.....	p.46
Tente et chapiteau.....	p.47
Équipements.....	p.49
Banques d'accueil.....	p.51
Quelques idées.....	p.53
Pack prestation.....	p.55
Conditions générales.....	p.56
Contact.....	p.57

## ZOE

H 84 / DIAM 57

*Rouge / Noir*



## FLUX

H 84

*Rouge – orange – blanc – beige - gris*



# FATBOY – Noir ou Blanc

*First Avenue*

*58 x 58 x 47*



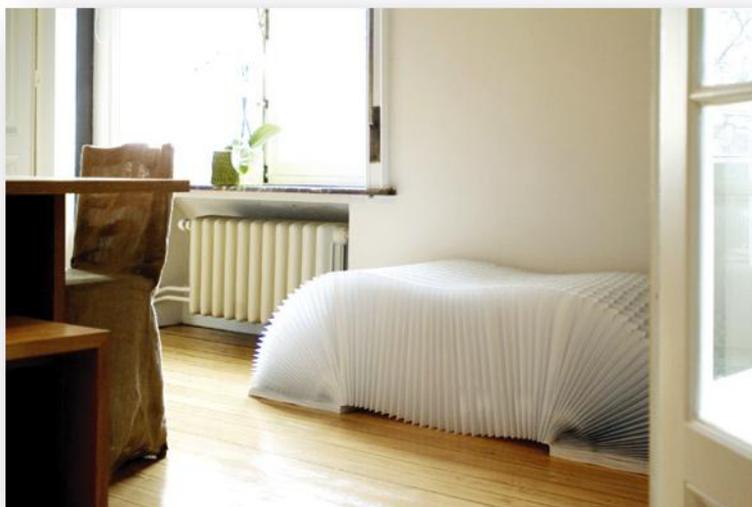
*Second Avenue*

*90 x 63 x 47*



# K-BENCH

*Siège / Table / noir ou blanc (diam 56)*



# K-BABY

*Diam. 56/ noir ou blanc*



## COQUE

*Assise noire*

*Hauteur assise : 44  
cm*

*Largeur siège : 69  
cm*

*Profondeur assise :  
50 cm*



## KUBO LUMINEUX

*43x43x43*



## SNAKE LUMINEUX

*123x43x43*



# LEM

*Lilas- vert- orange- rouge- blanc- noir (H 45/ diam 50)*



## BAROQUE

*2 places – Velours noir*

*H 70 x L 170*



## COMMUNITY

*Couleur Lilas 119x 72*



## LILY

*179x91*



## Rap

*170x84 Blanc*

## GONFLABLE

*Blanc*

*175x105*



## HULA-OP

*Rouge H 82*



## DRINK

*Rouge H 75*



# ROMA

*H 82 à 103*  
*Noir / Blanc*



# STYLO

*Assise blanche*

*Garnissage mousse*

*Hauteur de 82à 103 cm*



**KUBO**

**LUMINEUX**

**H 43**



# EVE

*H 50 DIAM 43*

*Acier argent*



## VICTORIA GHOST BY STARCK

*Cristal*



## SOFT – EGG BY STRACK

*Blanche*



# CHAISES HAUTES SOLENE

*Pieds noirs / bois naturel H 100*





## CHAISE CAPITONNÉE

*noir/rouge*

## FLUX

*Orange- blanc- beige- gris- rouge*

H 50



## TREBO PLATEAU

*Plateau transparent*

*L 150 x l 76 x H 79*

*Trebo treto : noir H 79*



## TABLE CRISTAL

*Plateau en verre*

*Diam. 120 cm / H 76.5 cm*

*Bloc cristal : H 25.5 cm x 3*



## TABLE ARTHUR

*Plateau en verre*

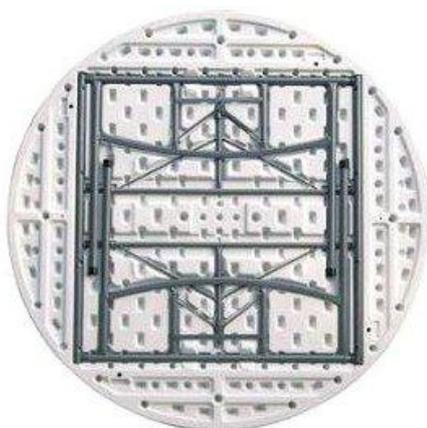
*Diam. 120 cm*

*Hauteur 72 cm*



**RECTANGLE : L180 x 76**

**RONDE : DIAMETRE 178**



## MANGE DEBOUT PLATEAU BOIS

H 110 X DIAM 60



## MANGE DEBOUT ICE

H 105 X DIAM 120



## MANGE DEBOUT LUMINEUX X2

60x 60 x H 110 cm



# MANGE DEBOUT POT

Lumineux

*Hauteur 90 cm*

*Plateau en verre : Diam. 120 cm*



# MANGE DEBOUT PLATEAU NOIR / BLANC

*Diam. 60 x 105 cm*



# TABLE CLOÉ H 40 X DIAM 70



# TABLE YOYO

*Éclairage blanc* DIAM 84 X H 33



## ICE CUBE

*Table basse*  
*L 82 x l 80 x H 40 cm*



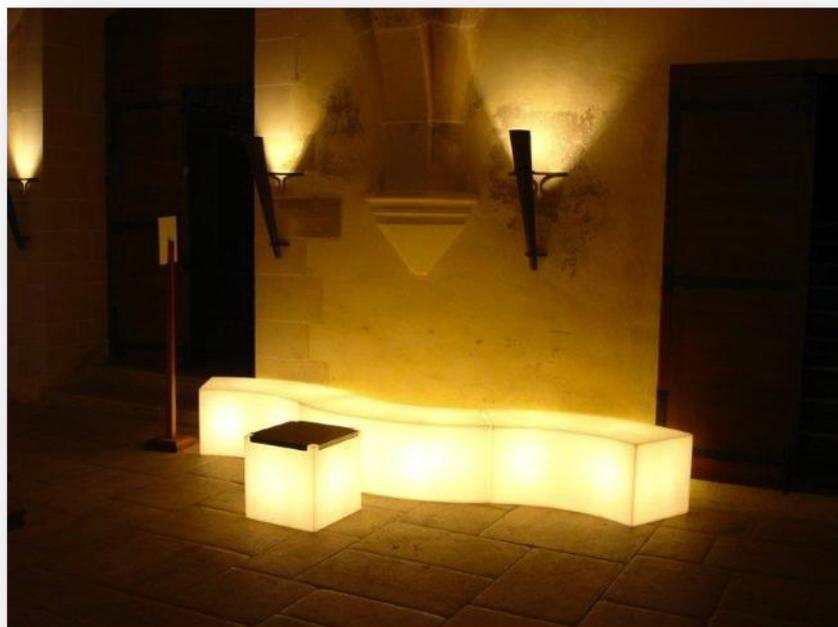
## CHAMPIGON

*Diam. Socle 40 cm*  
*Diam. Plateau 65 cm HAUTEUR 40*



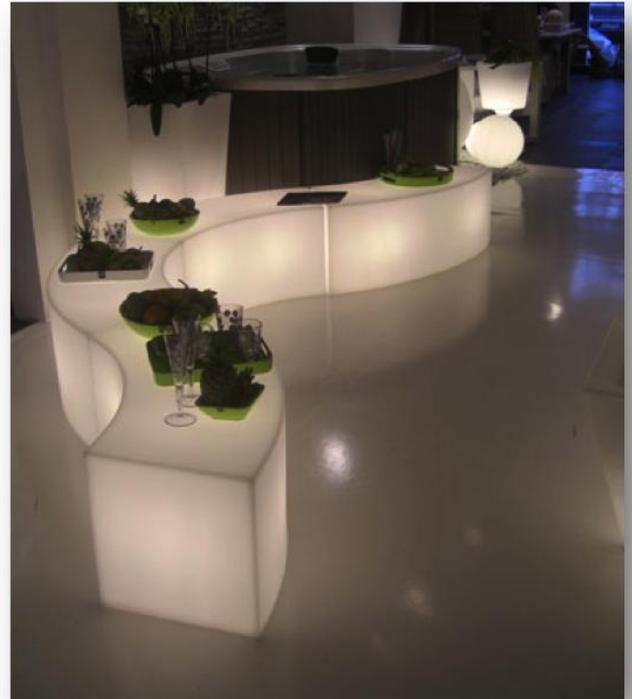
## CUBO MÉTAL

*L 45 x l 45 x H 45 cm*



## SNAKE

*L 123 x l 43 x H 43 cm*



## LEGO ET PLATEAU 76X76



## TABLE BASSE LILY

L 110 X H 55



## LEGO

Blanc- Noire- Rouge- Cristal



## MINI YOYO

*Diam. 39 x H 33 cm*



## LEM H 45X DIAM 50

*Vert-blanc-rouge-lilas-noir-orange*



## ICE BAR

*L 500 x prof 45 x H 105*  
*Divisible en trois parties de*  
*170 cm / 206 cm / 160 cm*



# BAR JUMBO

*Un élément*

*80 x 90 x 110 cm*





## BREAK BAR

*172 X 60 X 110*



## SNACK BAR

*Un élément 165 x 60 x H 100 cm*



## DESSERTS

*Un élément*

*80 x 90 x 110 cm*



## BUFFET

*Un élément*

*80 x 90 x 110 cm*

## BLOCS DE CONSTRUCTION

LEGO ROUGE/BLANC/NOIR/CRISTAL



## BLOCS ICE



## SEAU À CHAMPAGNE

*LIGHT DRINK*

**H 75 X DIAM 45**



## BLOCS CRISTAL ICE

*Bloc cristal 200 : R 100 cm*

*L 58.5 x l 14 x H 25.5*

*Bloc cristal 300 : R 150 cm*

*L 61 x l 14.5 x H 25.5*



## LAMPE TULIPES

*H 151 cm*



## EGGO

*BLANCHE*

*H 65*



# LAMPE GÉ KARTELL

*Abat-jour H 30 – Diam. 37*



# LAMPE SMOON

**H 80**



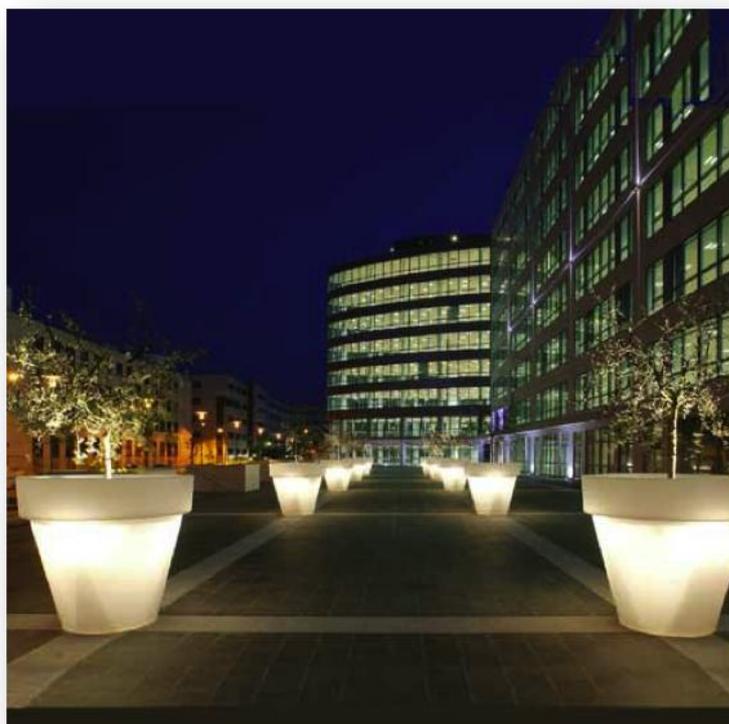
# FATEFOY EDISON

**H 90 X DIAM 60**



# POT LUMINEUX

*Diam. 90 cm*



# BOULE LUMINEUSE

*Normal / Étanche et sans fil*

*Diam. 30, 40, 60 et 80 cm*



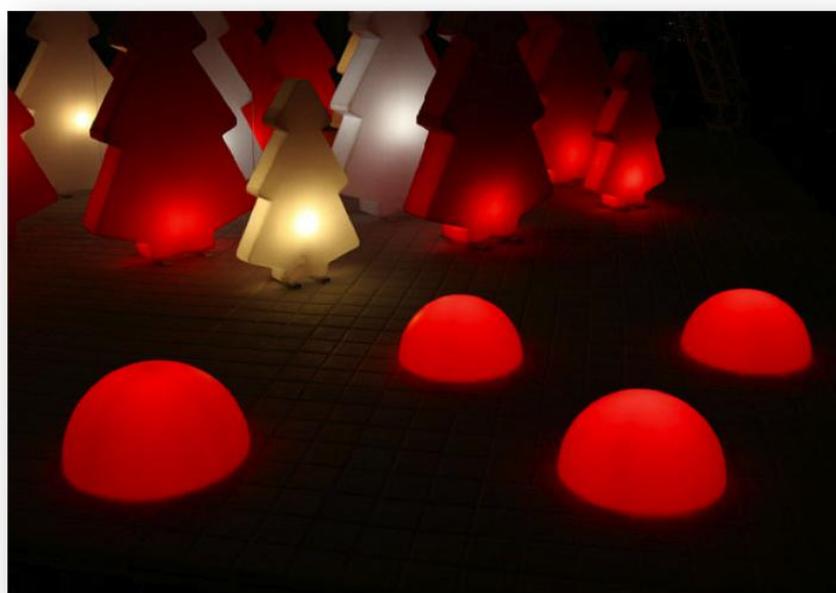
## BOULES A SUSPENDRE

*Diam. 30, 40, 60 et 80 cm*



## DEMI GLOBO

*BLANCHE DIAM 60*



# TUBES LUMINEUX

*Hauteur 130 cm*



*Diam. 54 H 72 cm*

# LAMPE CENTRE DE TABLE

*Diam. 15.5 cm ; H 34 cm*



# POUF POINT

*Noir et blanc*

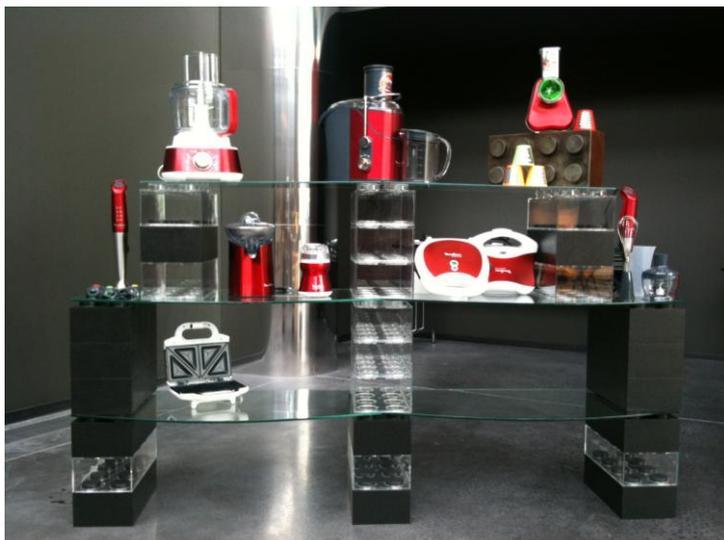
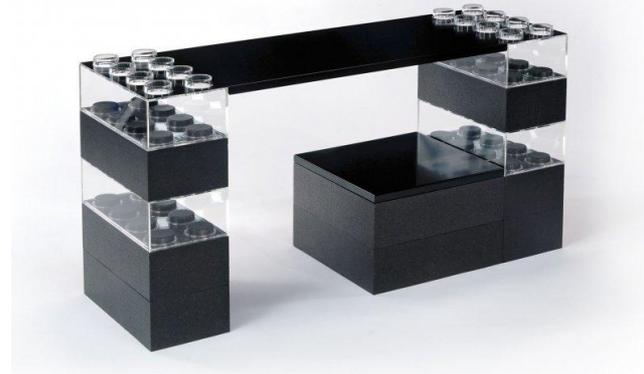
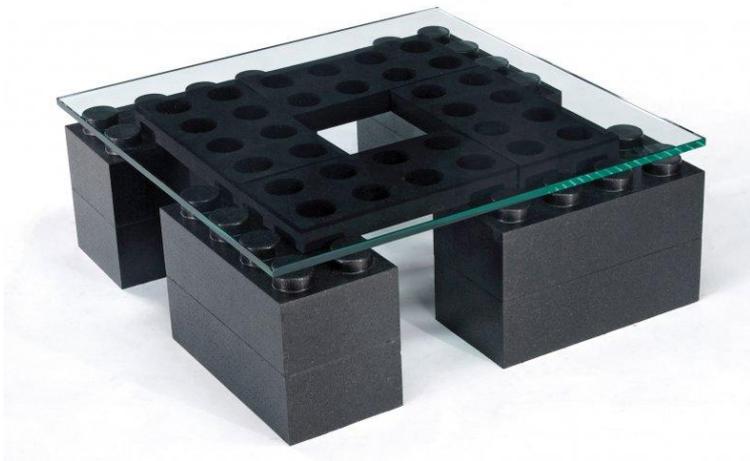


## POT DE FLEURS NOIR



# BLOC DE CONSTRUCTION EN LEGO

*Noir- blanc- rouge cristal- transparent*



## GIO WIND

*136 x 33 x H 200 cm*



## ROTIN

*180 X 180*



*3 x 3*  
*4.5 X 3*  
*4 x 4*



# TENTE TYPE GARDEN

*Par élément 5 x 5 m*



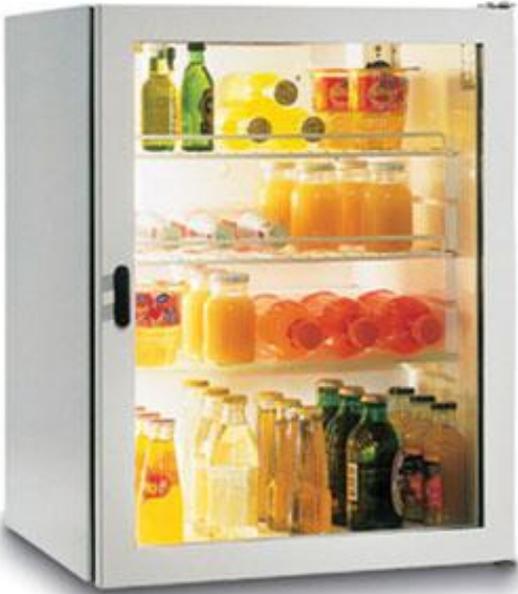
## CHAPITEAU (100, 200, 300 M2.....sur commande)



# RÉFRIGÉRATEUR

*De 31 à 140 litres*

*Avec ou sans bac à glaçons*



# PORTANT

*CINTRES OU VESTIAIRE*

P

## PUPITRE PLEXIGLAS

*Socle bleu ou transparent*

*Avec ou sans micros*



## PRÉSENTOIR PLEXIGLAS

*De 3 à 5 étages*

*22 à 50 cm de largeur*

## SNAKE BANQUE

*L 123 x l 43 x H 90*



## GRAND SNAKE BANQUE

*L 165 x l 60 x H 100*



## JUMBO BANQUE

*Un élément 80 x 90 x 110 cm*



## CRISTAL BANQUE

*Un élément  
L 120 x H 105 x plateau 45 cm*



## BOIS







ZAE Cap Nord – 20 rue des Ardennes – 21000 Dijon  
 TEL: 03 80 45 80 59 – [contact@tendancesmobilier.com](mailto:contact@tendancesmobilier.com)  
[www.tendancesmobilier.com](http://www.tendancesmobilier.com)

**VOTRE DEMANDE SERA SUIVIE D'UN DEVIS****LE REGLEMENT DEVRA ACCOMPAGNER  
LA COMMANDE DEFINITIVE ET CECI 8 JOURS AVANT LA  
PRESTATION****A : TENDANCES MOBILIER 20 RUE DES ARDENNES 21000 DIJON**ARTICLES SUR : [www.tendancesmobilier.com](http://www.tendancesmobilier.com)**Pack stand** : quelques exemples en HT suivant disponibilité et hors livraison

- 1 mange debout : 18€
- 1 tabouret : 18€
- 1 banque d'accueil : 99€
- 1 table : 59€
- 1 chaise : 20€
- 1 fauteuil ou 1 siège : 20€
- 1 présentoir : 40€

**Pack réception** : quelques exemples en HT suivant disponibilité et hors livraison

- 1 banque d'accueil ou bar lumineux : 99€
- 1 canapé + table basse : 155€
- 1 Assise lumineuse + 1 table basse lumineuse : 58€
- 1 Lampes ou boules lumineuse : 45€



## PRESTATIONS CONDITIONS GÉNÉRALES

**Acceptation :** Les présentes conditions générales sont portées à la connaissance du locataire qui est réputé les avoir acceptées au moment de la commande ou de l'acceptation du devis. Le fait que le prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une ou l'autre des présentes conditions générales ne peut être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

### Caution :

La commande n'est définitive qu'à réception d'un chèque de caution égal à deux fois le montant de la commande ou à la valeur neuve du matériel loué. Ce chèque sera détruit par nos soins après vérification du matériel restitué et après paiement de la facture. (Joindre une enveloppe timbrée si vous souhaitez que vous soit retourné le chèque de caution) En cas de retard de paiement ou de non restitution du matériel dans les délais, le loueur se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution.

### Tarifs :

Pour les locations et les ventes, nos prix s'entendent, hors assurances, pour la durée d'utilisation prévue au devis, selon nos tarifs en vigueur. Toute utilisation supérieure à cette durée fera l'objet d'accords spéciaux et d'une facturation complémentaire. La date et l'horaire de restitution du matériel sont impératifs et tout retard sera facturé. Pour les prestations, nos prix s'entendent, hors assurances, hors manutention exceptionnelle et comprennent le transport l'installation, le montage et le démontage.

La location commence dès le moment où le matériel est pris en charge par le locataire. Elle se termine dès que le matériel est de retour dans nos locaux.

### Livraison :

#### Durée de location :

L'expédition de la commande ne s'effectue qu'après réception du règlement uniquement. Les frais comprennent les coûts d'emballage et les frais d'expédition par transporteur. Notre matériel est livré au rez de chaussée et déposé à proximité de notre véhicule de livraison. A défaut d'accord préalable de notre part et prévu à la commande, toute manutention et tout temps d'attente feront l'objet d'une facturation complémentaire au temps passé de 35 € HT l'heure.

#### État du matériel :

Le matériel pris en charge est réputé être en bon état de présentation et de fonctionnement, en règle avec les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur et posséder les caractéristiques souhaitées par le locataire. Le client donneur d'ordre s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Il fournira en particulier l'installation électrique avec la puissance nécessaire en conformité avec la réglementation en vigueur. Le client donneur d'ordre certifie être apte à utiliser le matériel loué, lui-même ou par l'intermédiaire de personnes habilitées dûment qualifiées. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée au matériel loué.

#### Démarque :

Le terme Démarque désigne les pertes, manquants et dégradations subis par notre matériel. **Le client donneur d'ordre doit être présent lors de la livraison et de la restitution des matériels loués.** Un inventaire contradictoire sera effectué à la mise à disposition et au retour du matériel. Le donneur d'ordre est tenu d'y assister afin de signer cet inventaire. A défaut cet inventaire se tiendra dans nos locaux, et à défaut de signature du client, rendra toute contestation ultérieure irrecevable, seul l'inventaire du loueur fera foi.

La démarque, quel qu'en soient les causes, sera de la seule responsabilité du locataire et lui sera facturée au prix coûtant de remplacement à neuf, augmentée éventuellement d'une indemnité destinée à couvrir l'indisponibilité du matériel. Un supplément de 30% du montant de la location sera réclamé si les chaises, tables ou podium sont rendus avec étiquette, colle, punaise, agrafe, terre... ou si les nappes ou serviettes présentent des tâches, coulées de cire de bougies... Ce supplément prenant en compte la remise en état initial du matériel. Le chèque de caution ne sera restitué qu'après remise en état et entretien.

#### Responsabilité :

Le matériel loué reste l'entière propriété du loueur et le locataire s'interdit de le laisser saisir par l'un de ces créanciers. **Le transfert des risques s'effectue dès la livraison ou l'enlèvement. Durant la durée de location, le locataire est seul responsable du fait des choses dont il a la garde (art. 1384 du code civil). Il doit à ce titre assurer notre matériel.** Notre société ne saurait être reconnue responsable des retards ou de l'impossibilité d'effectuer sa livraison dans les cas de force majeure tels que accidents, intempéries, grèves... Le client donneur d'ordre, en tant qu'organisateur de la manifestation au cours de laquelle le loueur ou le prestataire intervient, doit notamment s'occuper de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires aux prestations commandées, faire en sorte que les lieux soient disponibles et accessibles sans difficulté d'aucune sorte, et obtenir de ses assureurs les éventuelles extensions de garanties. Le client donneur d'ordre est chargé de transmettre les consignes de sécurité relatives à l'intervention du prestataire en conformité avec le décret n° 92-215 du 20/02/1992. Le client s'engage à garantir le prestataire contre tout recours et/ou réclamation de quelque nature que ce soit qui pourrait être exercé par son personnel ou par tout tiers, à l'occasion de la prestation, en raison notamment de tous dommages aux biens ou aux personnes, imputables au client ou à toute autre personne agissant pour son compte ou aux choses dont il a la garde. Il s'engage à indemniser le prestataire de tous dommages, pertes ou dépenses résultant d'un tel recours et/ou réclamation. Aucune réclamation du client donneur d'ordre ne sera recevable au-delà d'un délai de 48 heures après la fin de la prestation. Aucune indemnité ne pourra être réclamée au loueur pour privation de jouissance ou trouble commercial quelconque, quelle qu'en soit la cause ou l'origine.

#### Règlement :

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués en euros et à la date de règlement indiquée dans la facture. En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais son règlement effectif à l'échéance convenue. En cas de retard de paiement, le prestataire pourra suspendre toutes les prestations en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités de retard fixées aux conditions particulières.

Le prestataire se réserve le droit de compenser les factures en cours avec les sommes en sa possession, de quelque nature qu'elles soient, versées par le client donneur d'ordre. Sauf convention particulière contraire, le prestataire n'entend consentir aucun escompte en cas de paiement anticipé.

Le prestataire se réserve le droit, à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond au découvert de chaque client et d'exiger certain délai de paiement ou certaines garanties.

Ce sera notamment le cas si une modification dans la capacité du client, dans son activité professionnelle, ou si une cession, location ou mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur le crédit du client.

Le défaut de paiement de(s) facture(s) à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité :

Des frais d'interventions contentieuses et judiciaires ;

de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement majoré de 7 points, sur l'ensemble des sommes restant dues ;

D'une clause pénale égale à 15% des sommes dues

#### Propriété intellectuelle et confidentialité :

Les présentes conditions générales de transaction ne sauraient entraîner une quelconque cession de droits de propriété intellectuelle pouvant être mis en œuvre au titre de la prestation commandée. Les équipements logiciel et documentation ainsi que tout renseignement technique ou de toute nature appartenant au prestataire sont et demeureront la propriété exclusive du prestataire.

Sous réserve d'un accord préalable, le client autorise le prestataire à le citer dans ses documents commerciaux sous quelque forme que ce soit en qualité de référence commerciale. Chaque partie garantira à l'autre la confidentialité des

Informations de quelque nature que ce soit, écrites ou orales, dont elle a connaissance au titre de la commande et s'interdit de les communiquer aux personnes autres que celles qui ont qualité pour en connaître le contenu au titre de la réalisation de la prestation commandée. Réserve de propriété :

Le matériel vendu reste l'entière propriété du vendeur jusqu'à parfait paiement du prix, principal et intérêts, et est opposable à la masse des créanciers en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens.

#### Divers :

- location de tente et chapiteau : le locataire est réputé connaître les moyens de fixation du matériel au sol et devra donc s'assurer que ce dernier ne renferme pas de câble, conduites, etc... (Le locataire doit prendre toutes dispositions permettant l'installation et le démontage de nos chapiteaux et tentes (autorisations administratives, sécurité, assurance). Notre société ne saurait être responsable des dommages causés aux éléments extérieurs (chemin d'accès, pelouse.)

En cas de vent violent nous nous réservons le droit de faire évacuer nos structures pour des raisons de sécurité. En cas de chute de neige, le locataire a l'obligation de déneiger régulièrement les toitures.

- à défaut de paiement dans les délais, il sera appliqué une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal, à compter de la date d'exigibilité et sur la totalité des sommes dues majorées des frais d'interventions contentieuses et, à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues

## CONTACT

**Jacques Duthu**

**Tendances Mobilier  
ZAE Cap Nord  
20 rue des Ardennes  
(village Auto, en face Toyota)  
21000 Dijon**

**Tel/Fax : 03.80.45.80.59**

**Mail : [contact@tendancesmobilier.com](mailto:contact@tendancesmobilier.com)**

**Site : [www.tendancesmobilier.com](http://www.tendancesmobilier.com)**

**Sarl au capital de 5000€**

**Siret : 503 150 328 00014**

**TVA intracom : FR46 503 150 328**

**APE : 7729Z**

